



# Compatibilité climatique PUBLICA

(Caisse fédérale de pension)

## Caractérisation

Avec un volume d'investissement d'environ 44 milliards de CHF, PUBLICA est la plus grande caisse de pension publique et la deuxième plus grande institution de prévoyance professionnelle en Suisse.

## Politique en matière de durabilité/ESG

PUBLICA dispose d'une approche de durabilité intégrale qui est inscrite dans le concept «Investir de manière responsable» de fin 2021.

Elle est membre fondateur de l'Association suisse pour des investissements responsables (ASIR) qui s'avoue aux critères de durabilité (Environmental, Social, Governance ESG).

Par l'application des critères de l'ASIR, PUBLICA exclut quelques producteurs d'armes nucléaires, de mines antipersonnel et d'armes à sous-munitions, ainsi que les entreprises dont le comportement viole les normes suisses et internationales (exclusions fondées sur le comportement). Depuis décembre 2021, elle exclut, selon un communiqué de presse, tous les producteurs d'armes nucléaires, y compris ceux basés dans les cinq Etats détenant d'armes nucléaires.

Au cours des années 2018-2019, PUBLICA avait axé son travail en matière de construction de portefeuille sur les risques climatiques (un sujet majeur reconnu dans le cadre des critères ESG). Le résultat est l'introduction innovante de l'indice boursier climatiquement efficace pour les actions (voir ci-dessous).

---

## Commentaire de l'Alliance Climatique

- Cependant, dans le domaine des objectifs de durabilité fixés par les objectifs de développement durable de l'ONU (correspondant à toute la gamme des critères ESG), la politique de développement durable manque encore de déclarations sur des objectifs qui amélioreront continuellement l'impact de leur investissement responsable au niveau du portefeuille.
- Il manque de transparence quant à savoir si et dans quelle mesure elle préfère les entreprises qui sont durables selon les critères ESG généralement acceptés, et si et dans quelle mesure elle réduit le nombre d'entreprises dans l'univers d'investissement en excluant ou en sous-pondérant les entreprises qui n'opèrent pas de manière durable.
- La question de savoir si son investissement responsable a un effet positif significatif par rapport à la pratique conventionnelle reste donc opaque.
- Mi-2019, le Conseil fédéral a créé un groupe de travail «Finance durable». Il se réfère aux obligations internationales de la Suisse dans le cadre non seulement de l'Accord de Paris sur le climat, mais aussi des objectifs de développement durable de l'ONU (Agenda 2030). Les efforts visent à conclure des accords sectoriels, qui devraient notamment accroître la transparence quant à l'orientation durable des acteurs et comment ils se positionnent en conséquence.
- Par conséquent, dans le domaine des critères ESG généraux, PUBLICA devrait réfléchir à la manière dont elle présentera à l'avenir de manière transparente au public le résultat de l'orientation durable de sa politique de placement, en particulier son impact réel sur la société dans son ensemble, et comment elle l'améliorera en permanence.

## Situation octobre 2021 :

Selon une communication de PUBLICA à l'Alliance climatique, elle est en train de préparer le concept pour l'inclusion des Objectifs de développement durable de l'ONU (Agenda 2030). Un nouveau poste a été créé (aussi) à cet effet.

## Situation avril 2022 :

Selon le rapport climatique 2022, PUBLICA a élaboré en 2021 un concept d'investissement responsable intégrant les Objectifs de développement durable de l'ONU (Agenda 2030) pour les placements sur le marché privé, qui doit être mis en œuvre en 2022 auprès des gestionnaires de fortune.

### Prise en compte des risques climatiques dans le cadre de la politique ESG, respect de l'expertise juridique de NKF

La prise en compte des risques climatiques dans le processus d'investissement fait partie de l'obligation fiduciaire de diligence selon l'expertise juridique du cabinet d'avocats NKF.

Dans son concept «Investir de manière responsable», PUBLICA déclare explicitement que la gestion des risques climatiques fait partie de son devoir de diligence fiduciaire. En effet, la prise en compte des critères ESG aurait une influence sur la sécurité et le rendement de ses placements. Renoncer volontairement à un rendement conforme au marché ne serait pas autorisé par la loi. Elle affirme donc : «Nous investissons de manière responsable en tenant compte de l'environnement, de la société et d'une gestion d'entreprise responsable lors du placement des avoirs de prévoyance de nos assurés. Nous pouvons ainsi améliorer à long terme le rendement par rapport au risque».

### Mesures prises pour décarboniser le portefeuille

En 2016, PUBLICA avait été la première institution de prévoyance en Suisse à décider, pour des raisons économiques, «d'exclure les producteurs de charbon (uniquement) des portefeuilles d'actions et obligations d'entreprises globaux».

Le nouvel indice climatiquement efficace est basé sur une analyse de scénario des quelque 9000 entreprises du portefeuille des actions sur la période des 30 prochaines années. La notation des entreprises est basée sur les trois indicateurs prospectifs :

1. Risques de transition liés au climat (risques réglementaires dus aux coûts de réduction des émissions de CO2).
2. Opportunités de transition liées au climat (opportunités technologiques dues à la réduction des émissions de CO2).
3. Risques et opportunités physiques (pertes et gains de production liés au climat en raison de conditions météorologiques extrêmes, de l'élévation du niveau de la mer, de la sécheresse).

Les notations sont les mesures utilisées pour gérer la pondération des entreprises individuelles dans le portefeuille global d'actions. Les entreprises brunes qui dépendent des combustibles fossiles et/ou ont des émissions de gaz à effet de serre élevées sont sous-pondérées, tandis que les entreprises (vertes) qui sont susceptibles de sortir gagnantes de la prochaine transition énergétique ou qui présentent de faibles risques liés au climat sont surpondérées.

On peut supposer que la mesure des risques physiques est indépendante de la transition énergétique ; de manière non spécifique au CO2, les entreprises ayant une bonne capacité d'adaptation au changement climatique sont favorisées par une surpondération, de sorte que cette mesure devrait être neutre en termes d'effet sur la protection du climat.

Par contre, la sous-pondération des entreprises brunes et la surpondération des entreprises vertes se révèle potentiellement très efficace en termes de protection du climat.

L'indice climatiquement efficace est un outil de gestion performant pour la décarbonisation de facto du portefeuille d'actions. Il intègre également la modularité («scalability», approfondissement de l'impact) et l'adaptabilité (par exemple de la notation des entreprises aux évolutions futures de la mesure des risques CO2 des entreprises).

Dans le document de synthèse du nouvel indice climatique, PUBLICA parle de risques (financiers) inférieurs d'au moins 30% et d'opportunités (financières) supérieures d'au moins 30 % pour le nouvel indice climatique par rapport à l'indice de référence actuel de PUBLICA.

Avec la communication à l'Alliance climatique (mai 2020) et à l'occasion de l'atelier avec le groupe d'assurés (juin 2020), mentionnés ci-dessous, PUBLICA apporte les précisions suivantes.

Dans la simulation sur base de l'analyse de scénario du nouvel indice, pour la Suisse et le Japon, l'amélioration des chiffres clés par indicateur a été de 30 %. Pour toutes les autres régions (Amérique du Nord, Pacifique hors Japon, marchés émergents et Europe), l'amélioration a été de 50 % par indicateur. La mise en œuvre décidée de la nouvelle stratégie en matière d'actions permet de sous-pondérer des entreprises individuelles jusqu'à 25 % de leur pondération initiale ou de les surpondérer jusqu'à 200 % de leur pondération initiale, ce qui paraît relativement élevé par rapport à d'autres indices.

L'amélioration jusqu'à 50 % par chiffre clé est une caractéristique fixe du système de l'indice PUBLICA et est mise à jour périodiquement en relation avec les rééquilibrages semestriels de l'indice. Il serait donc certain que ces objectifs seront atteints précisément à la fin de l'année 2021.

La mise en œuvre résolue de la nouvelle stratégie en matière des actions permettra que le nouvel indice d'actions obtienne des résultats nettement supérieurs à ceux de l'indice initial dans trois indicateurs clés (moins de risques de transition, plus de possibilités de transition et moins de risques climatiques physiques ou plus d'opportunités).

PUBLICA est d'avis qu'en termes de processus, l'intégration ne peut être plus profonde que par le biais de son indice d'efficacité climatique : elle définit l'univers (y compris les exclusions), elle définit les données qui doivent être utilisées par le fournisseur de l'indice, elle définit les mesures au sein de l'indice qui doivent être améliorées et de combien, elle fournit aux gestionnaires externes ce «customized PUBLICA Benchmark», qu'ils doivent mettre en œuvre sur la base de ces règles, et elle exerce les droits de vote sur le fond des mêmes principes (depuis février 2020, également à l'étranger). De cette façon, elle peut donner un poids important aux questions qui lui sont importantes, et elle n'a pas besoin de s'appuyer sur un chiffre agrégé ESG général.

Conclusion : étant donné que l'intensité en CO2 et l'évolution des émissions de CO2 sont particulièrement importantes pour les régions susmentionnées (Amérique du Nord, Pacifique hors Japon, marchés émergents et Europe) avec une amélioration de 50 % par indicateur, on peut postuler une réduction potentielle du risque climatique et une décarbonisation parallèle de l'ensemble du portefeuille d'actions d'au moins un montant compris entre 30 et 50 %.

À l'occasion d'un atelier avec l'Alliance climatique et la délégation du groupe des assurés mentionné ci-dessous de juin 2020, PUBLICA confirme que cette évaluation de l'Alliance climatique correspond également à ses attentes.

Conformément au concept «Investir de manière responsable», PUBLICA a finalisé la mise en œuvre le nouvel indice dans l'ensemble de son portefeuille d'actions à la fin 2021.

Le premier rapport sur le climat 2019 (données de fin 2019, publié en juin 2020, voir ci-dessous) avait publié les premières mesures des émissions de CO2 financées.

Le deuxième rapport climatique 2021 (données à fin 2020), montrait les premiers succès de la mise en œuvre de l'indice climatiquement efficace des actions. Au cours de l'année 2020, les portefeuilles

d'actions Europe, Amérique du Nord et Pacifique ex Japon avaient été rééquilibrés. Il en résultait déjà une réduction de 28 % de l'intensité de CO2 de l'ensemble du portefeuille d'actions (étranger, Suisse) par rapport à fin 2020. L'intensité CO2 fin 2019 avant le début de la restructuration était de 240 t CO2eq/million USD de chiffre d'affaires.

Selon le troisième rapport climatique 2022 (données à fin 2021), PUBLICA a achevé la conversion de l'ensemble de ses actions, y compris celles des marchés émergents, au nouvel indice climatiquement efficace. Il en résulte une réduction de 46% de l'intensité carbone de l'ensemble des actions (étranger, Suisse) par rapport à fin 2020. En comparaison sur deux ans du point de départ fin 2019 avec 240 t CO2eq/Mio USD de chiffre d'affaires à 93 t CO2eq/Mio USD de chiffre d'affaires à fin 2021, la réduction est de 61% – une valeur qui doit toutefois être interprétée avec prudence en raison des turbulences des années 2020 et 2021 avec atténuation des émissions de CO2 dans l'économie mondiale. Malgré cette incertitude liée aux propres efforts, la dimension de la performance de décarbonisation de PUBLICA est considérable et durable. Elle a fort probablement dépassé les attentes initiales de 30 à 50 % (voir ci-dessus).

Selon le deuxième rapport climatique 2021, PUBLICA avait demandé à tous ses gestionnaires de fortune de réduire, d'ici à fin juin 2021, l'intensité en CO2 des obligations d'entreprises de 40 % par rapport à l'indice de référence existant. À la fin de 2020, une réduction de 19 % des émissions de CO2 financées (intensité CO2) avait été atteinte. Selon le rapport climatique 2022, PUBLICA a également achevé la transition pour les obligations d'entreprises. L'intensité CO2 de 230 t CO2eq/Mio USD de chiffre d'affaires au point de départ courant 2021 a été réduite de 48% à t CO2eq/Mio USD, dépassant ainsi l'objectif de réduction de 40%. Les obligations d'entreprises européennes et américaines ont été prises en compte. Comme PUBLICA n'investit pas dans les obligations d'entreprises des marchés émergents conformément à sa stratégie de placement, elle a donc couvert la partie pertinente sur le plan climatique.

Selon le rapport 2022 mentionné ci-dessus, PUBLICA investit par ailleurs, bien que seulement 206 MCHF (près de 0.5% de ses actifs), mais de plus en plus dans des infrastructures d'énergie renouvelable (solaire, éolien, eau). L'allocation stratégique de 3,5 % en obligations d'infrastructure (Private Debt) a également pour but de servir un

portefeuille plus robuste au regard des risques climatiques en finançant directement des projets d'énergie renouvelable, entre autres. En outre, selon le rapport climatique 2021, PUBLICA investit depuis plusieurs années dans des «Green Bonds» au sein des portefeuilles d'obligations d'entreprises.

### Adhésion à des associations de développement durable

En décembre 2020, PUBLICA est devenue membre de trois associations mondiales :

- Avec la signature des UN Principles for Responsible Investment, elle s'engage à prendre en compte les critères ESG (environnementaux, sociaux, de gouvernance) dans la politique de placement et à établir des rapports en conséquence.
- Comme membre de la coalition d'investisseurs Institutional Investors Group on Climate Change (IIGCC), elle s'engage à collaborer pour lutter contre le changement climatique et à mettre en oeuvre un avenir pauvre en carbone.
- Avec le titre de «Supporter», elle participe à l'initiative d'engagement mondial Climate Action 100+ dirigée par des investisseurs (mais voir ci-dessous concernant la participation dans le cadre du flux de travail du SVVK).
- Enfin, en tant que membre du Montreal Carbon Pledge, PUBLICA s'engage formellement à mesurer et à publier régulièrement l'empreinte carbone de son portefeuille.

L'ASIR, dont PUBLICA est membre fondateur, est pour sa part membre de Swiss Sustainable Finance.

### Engagement effectif pour le climat et exercice du droit de vote à l'étranger et en Suisse

Sont particulièrement pertinentes pour le climat les entreprises du secteur des énergies fossiles, les banques qui financent l'expansion incontrôlée de la production de combustibles fossiles et les grandes sociétés dont l'empreinte carbone est élevée.

#### Engagement via ASIR

En tant que membre de l'ASIR, PUBLICA participe au dialogue commun avec les entreprises dans lesquelles elle investit.

Le rapport d'engagement de l'ASIR 2019 montre que la mise en oeuvre et l'efficacité de l'engagement ESG et climatique délégué au prestataire de services Sustainalytics auprès des entreprises mondiales concernées se sont améliorées par rapport à l'année précédente. Les institutions affiliées à l'ASIR pour l'exercice conjoint de l'engagement avaient présenté des objectifs spécifiques pour l'engagement dans 12 entreprises mondiales au cours de 2018 et 2019. Ces objectifs dans les domaines de la corruption, des dommages

environnementaux, des droits de l'homme, des droits du travail et de la sécurité au travail ont été atteints et finalisés selon l'ASIR.

Des processus d'engagement continuent à être actifs dans un grand nombre d'entreprises sur tous les continents. L'ASIR précise les informations pertinentes dans le rapport d'engagement de 2019 à l'Alliance climatique (avril 2020) comme suit. En 2019, 76 engagements étaient en cours, principalement dans les domaines de l'environnement (34 cas), des droits du travail (20 cas) et des droits de l'homme (16 cas).

Dans le secteur du climat, l'ASIR, en collaboration avec Sustainalytics, a entamé à partir de 2018 un dialogue avec 20 grands producteurs mondiaux d'acier et de ciment, qui sont responsables pour 13% des émissions globales de CO<sub>2</sub>, pour aborder la transition climatique. Ce faisant, l'ASIR incite principalement ces entreprises à mesurer et à publier les risques climatiques conformément aux recommandations du Task Force on Climate-related Financial Disclosures des G20 (TCFD). Parmi les autres exigences figurent des objectifs de CO<sub>2</sub> fondés sur des données scientifiques, des mesures concrètes et le suivi des progrès, ainsi qu'une politique climatique et une attitude cohérente envers leurs associations en ce qui concerne leurs activités de lobbying.

Selon le nouveau rapport de l'ASIR Climat et engagement – Stratégie et activités 2018-2021+ de septembre 2021, l'activité activité de 4 ans dans le secteur des producteurs d'acier et de ciment a été un succès dans la mesure où les 20 entreprises ciblées se sont améliorées de 30% par rapport aux objectifs fixés dans cinq domaines ciblés : publication, objectif net zéro, innovation, risques physiques et risques liés à l'eau. En particulier, la moitié s'est engagée à établir des rapports conformes aux recommandations du TCFD et 18 des 20 entreprises ont fixé des objectifs de réduction de leurs émissions CO<sub>2</sub> d'ici 2030 – bien qu'aucun chiffre de réduction quantifié ne soit perceptible.

Toujours selon le rapport 2018-2021+, l'ASIR, au nom de ses membres, est devenu un coparticipant actif de la Climate Action 100+ des grands investisseurs mondiaux, qui cible les 167 plus grands émetteurs de gaz à effet de serre représentant 80% des émissions mondiales de CO<sub>2</sub>eq. Le principal axe d'action de l'initiative est: «An important component of company commitments on climate change is the formation of comprehensive business strategies that fully align with the goals of the Paris

Agreement and reaching net-zero emissions by 2050 or sooner». Les caisses de pension regroupés dans l'ASIR veulent s'engager avec l'ASIR en qualité de "Participant". Dans le cadre d'une division du travail, l'ASIR les représente dans le dialogue d'entreprise avec des sociétés agréées, discute des objectifs et des mesures pour les atteindre et rend compte des progrès réalisés. Comme le montre le Progress Report 2020 de Climate Action 100+, les premiers progrès sont évidents chez plusieurs entreprises. Le processus, les types d'engagement et les outils, les exigences en matière de contenu, les étapes et la mesure des progrès sont définis de manière transparente. Les exigences de fond comprennent l'intégration d'une gouvernance axée sur le climat dans les systèmes de gestion des entreprises (y compris l'alignement du lobbying pour soutenir les politiques favorables au climat), la divulgation des risques climatiques conformément aux recommandations du Task Force on Climate-related Financial Disclosures du G20 (TCFD), et la définition d'une voie de décarbonisation à travers la chaîne de valeur qui soit conforme à l'objectif climatique de 2°C de l'Accord de Paris sur le climat.

Plus précisément, l'ASIR vise à s'adresser au total à 20 grands producteurs d'énergies fossiles et fournisseurs d'électricité par l'intermédiaire du prestataire de services choisi, BMO Asset Management.

Dans une communication à l'Alliance climatique (novembre 2021), l'ASIR précise que 11 entreprises d'extraction de combustibles fossiles et de production d'électricité seront ciblées dans le cadre de la Climate Action 100+. Dès lors, l'accent est mis sur les plus grandes entreprises. Toutefois, l'ASIR veut également exercer son influence en recherchant le dialogue avec neuf autres entreprises de production de combustibles fossiles et d'électricité.

En outre, selon le rapport Climat et engagement 2018-2021+, l'ASIR a l'intention de solliciter le dialogue de l'économie générale pertinentes pour le climat. Dans la communication susmentionnée adressée à l'Alliance climatique, l'ASIR précise que cette démarche devrait également viser d'autres entreprises que Nestlé et Holcim, qui sont déjà couvertes par Climate Action 100+.

#### Engagement supplémentaire comme PUBLICA

Dans son document présentant le nouvel indice climatiquement efficace, PUBLICA elle-même explique que ses mesures de sous-pondération lui

permettent d'influencer les entreprises à faible efficacité climatique plutôt que de les exclure. À l'avenir, cela devrait se faire dans le cadre de processus de dialogue visant à accroître leur compatibilité climatique.

Avec la signature du 2021 Global Investor Statement to Governments on the Climate Crisis, organisée par la coalition mondiale The Investor Agenda, PUBLICA envoie un signal fort aux gouvernements et aux responsables politiques de tous les pays. Plus de 450 investisseurs mondiaux, dont des investisseurs institutionnels de premier plan, appellent les gouvernements à combler le vide législatif, de plus en plus criant, pour atteindre l'objectif de 1,5°C fixé par l'Accord de Paris sur le climat.

En outre, PUBLICA a signé plusieurs déclarations d'investisseurs mondiaux dans le cadre du Institutional Investors Group on Climate Change (IIGCC) :

- Investor Position Statement: An Investor call for corporate net zero transition plans with routine votes and director oversight. Ainsi, elle a l'intention de ne pas approuver, en particulier, l'élection des membres de la direction en cas de progrès insatisfaisants dans la réalisation des objectifs «net zero emissions».
- IIGCC letter to UK government regarding coking coal in the UK: Elle veut ainsi empêcher l'ouverture d'une nouvelle mine de charbon destinée à la cokéfaction pour la fabrication d'acier, ce qui augmenterait les émissions de CO<sub>2</sub> et enverrait un signal pour continuer à fabriquer de l'acier d'une manière néfaste pour le climat.
- Investor Expectations on physical risks and opportunities: Ainsi, elle attend des entreprises qu'elles reconnaissent leurs risques en cas de dommages climatiques causés par des inondations, des pénuries d'eau, des perturbations de leurs chaînes d'approvisionnement dues à des événements extrêmes, etc. et qu'elles développent une contre-stratégie.

#### Engagement via Inrate en Suisse

Sur mandat de PUBLICA, membre du Responsible Shareholder Group d'Inrate, Inrate AG mène des processus de dialogue avec diverses entreprises suisses. Dans une communication à l'Alliance climatique le climat (avril 2020), PUBLICA précise que les «produits et services verts», le «présentisme», les «droits de l'homme», les «critères ESG dans le système de rémunération» et les «compétences du conseil d'administration» figurent parmi les sujets clés. Selon le rapport climatique 2022, dans le domaine climatique, les trois thématiques suivantes étaient abordées:

«Emissions de gaz à effet de serre du Scope 3», «Produits et services verts» et «Critères ESG dans le système de rémunération».

### Droits de vote

PUBLICA exerce son droit de vote en Suisse et à l'étranger. Elle a voté lors de plus de 200 assemblées générales des sociétés à l'étranger, qui sont classées comme problématiques selon les critères de l'ASIR. La liste est fournie par l'ASIR.

Les droits de vote à l'étranger sont exercés par l'intermédiaire du prestataire de services Minerva ; en l'occurrence, les lignes directrices de vote de son conseiller en matière de droits de vote en Suisse, Inrate, s'appliquent également à ces 200 sociétés étrangères. Selon une communication de PUBLICA à l'Alliance climatique (novembre 2020), les lignes directrices de vote couvriront bientôt non seulement la gouvernance mais aussi la performance en matière de durabilité. Cela concerne les points 4.14 «Corporate Responsibility» et 4.16 «Propositions des actionnaires et du conseil d'administration».

Avec la communication susmentionnée, PUBLICA informe sur sa procédure en cas de propositions d'actionnaires :

- Soutien à tous les points de l'ordre du jour qui demandent une transparence accrue dans le domaine ESG
- Soutien à toutes les demandes visant la poursuite des objectifs de l'accord de Paris
- aucun soutien aux propositions qui exigent l'abandon de grands domaines d'activité, car cela pourrait avoir un impact négatif sur le portefeuille et l'exclusion serait la ligne de conduite appropriée
- Soutien de points de l'ordre du jour contre certaines activités commerciales si celles-ci sont associées à des risques massifs (par exemple, l'huile de schiste, la production de charbon).

PUBLICA publie son comportement de vote.

[Commentaire de l'Alliance Climatique sur le comportement de vote aux assemblées des actionnaires en 2020 et en 2021 :](#)

- L'évaluation 2020 et 2021 pour savoir si PUBLICA a voté en faveur du climat est disponible dans la fiche d'information allemande.
- La conclusion : En 2020, PUBLICA n'a que partiellement voté en faveur du climat, trop souvent encore dans le négatif. En 2021, elle n'a pas voté dans le cas des compagnies pétrolières en raison des priorités convenues dans le cadre de la liste d'intervention de l'ASIR (communication de PUBLICA à l'Alliance climatique). En 2021, en revanche, elle a voté en faveur de la protection du climat chez les banques où des demandes d'actionnaires correspondantes ont été soumises.

### Mesure de l'empreinte CO2 ou du risque climatique financier avec analyse de scénarios

Les principales caractéristiques et des informations supplémentaires concernant les méthodologies utilisées par PUBLICA sont énumérées ci-dessous.

Les rapports climatiques 2019, 2021 et 2022 fournissent des reportings climatiques complets avec des valeurs de référence sur les émissions CO2 avec un mapping sur les aux recommandations du TCFD à l'intention des investisseurs. Les intensités de CO2eq indiquées se basent toutefois uniquement sur les émissions de gaz à effet de serre des scopes 1 et 2, et non sur le scope 3. Ce dernier est particulièrement important dans le cas de la production de carburants fossiles et des constructeurs automobiles.

En parallèle à la mesure des émissions de CO2 financées, PUBLICA publie chaque année dans les rapports climatiques les résultats de ses propres analyses PACTA (méthodologie du test de compatibilité climatique de l'OFFEV. Son Investment Controller (selon le rapport annuel 2019 : PPCmetrics) est en charge de l'évaluation de la livraison annuelle des données PACTA.

En outre, son introduction de indice boursier climatiquement efficace pour les actions était basée sur des données de l'analyse de scénarios de MSCI-Carbon Delta. Celles-ci fournissent des informations sur les risques et opportunités climatiques futurs des entreprises du portefeuille.

Pour des raisons de quantification difficile, l'Alliance climatique s'abstient de prendre en compte dans le rating les mesures respectueuses du climat dans le portefeuille immobilier. Il convient toutefois de mentionner que PUBLICA applique depuis deux ans des principes d'intégration ESG dans les biens immobiliers détenus directement. Le rapport sur le climat 2021 montre qu'avec l'aide d'un partenaire externe, elle a déterminé les besoins énergétiques réels de ses immeubles au cours des deux dernières années et les a convertis en valeurs d'émission de CO2. À la fin de l'année 2019, les émissions étaient de 8,4 kg de CO2 par m2 de surface de référence énergétique par an. La valeur comparativement faible s'explique par le jeune âge moyen des propriétés.

### Planification de mesures ultérieures de décarbonisation au niveau du portefeuille

Selon les rapport climatiques 2021 et 2022, les possibilités d'intégrer des critères ESG, y compris les risques climatiques, dans les obligations d'État sont actuellement analysées et leur mise en œuvre dans les portefeuilles est à l'étude.

Selon le rapport climatique 2021, dans le domaine des «Private markets» (titres non cotés tels que la «Private Debt»), PUBLICA avait envoyé à ses gestionnaires d'actifs un questionnaire ESG et climatique comprenant un «mapping SDG» (répartition de l'impact sur les 17 objectifs de développement durable de l'ONU) et l'avait évalué afin de pouvoir fixer des objectifs. Selon le rapport climatique 2022, certains gestionnaires de fortune ont déjà formulé dans leur stratégie des objectifs concrets visant à atteindre des émissions nettes zéro d'ici 2050 ou bien avant. Ensuite, un concept d'investissement responsable a été élaboré en 2021 pour les placements sur les marchés privés qui sera mis en œuvre en 2022 chez les gestionnaires d'actifs.

Selon une communication de PUBLICA à l'Alliance climatique (octobre 2021), à moyen terme, la conformité avec une trajectoire de réduction des actions conforme à l'Accord de Paris est assurée par le maintien du système de l'indice efficace sur le plan climatique. Grâce à la gestion dédiée de l'indice PUBLICA via le service du prestataire MSCI ESG (fonction Climate-Value-at-Risk), la Caisse effectuera des recalculs tous les six mois.

Les données actuelles des sociétés investies seront à chaque fois récupérées afin de remettre l'indice sur la trajectoire voulue en redéfinissant les facteurs de sous- et de surpondération des différentes entreprises – toujours dans le respect des objectifs prédéfinis, à savoir les seuils de 30 à 50 % (voir ci-dessus).

Selon le Rapport climatique 2022, l'indice climatiquement efficace des actions combine la mesure rétrospective des émissions CO2 avec différents scénarios climatiques et garantit que le portefeuille évolue vers le mix technologique nécessaire pour atteindre l'Accord de Paris.

En surpondérant les entreprises présentant des opportunités climatiques, PUBLICA investit de plus en plus dans les solutions. Cet axe d'action n'est qu'insuffisamment représenté par la mesure de l'intensité CO2, mais il est tout aussi nécessaire pour le tournant énergétique et climatique.

Selon la dernière analyse PACTA à la fin de l'année 2021, reproduite dans le rapport climatique 2022, en ce qui concerne les neuf secteurs ayant un impact sur le climat (production automobile, aviation, extraction de charbon, production de ciment, production d'acier, extraction de pétrole et de gaz fossile, production d'électricité et transport

maritime), tant le portefeuille d'actions que le portefeuille d'obligations n'étaient pas sur une trajectoire climatique de «moins de» 2°C. En outre, le financement de l'électricité produite à partir d'énergies renouvelables était encore nettement inférieur à la trajectoire cible.

Selon le rapport climatique 2022, les deux principales raisons de l'écart par rapport aux objectifs sont pour les actions :

- Les benchmarks PACTA représentent chacun la moyenne du marché mondial global pour ces classes d'actifs et ces secteurs.
- Dans le cas de PUBLICA, la part des pays émergents à fort impact climatique est deux fois plus élevée que dans le benchmark PACTA.
- En raison de la sélection des entreprises propre à PUBLICA, le poids des neuf secteurs ayant un impact sur le climat, et donc aussi des entreprises ayant un impact sur le climat, est nettement plus élevé sur l'ensemble des actions que dans le benchmark PACTA.

Pour les obligations d'entreprises, toujours selon le rapport climatique 2022, les deux principales raisons de l'écart par rapport à l'objectif sont les suivantes :

- Comme pour les actions, les benchmarks PACTA reflètent respectivement la moyenne du marché mondial global pour ces classes d'actifs et ces secteurs.
- Les portefeuilles d'obligations d'entreprises de PUBLICA sont investis pour moitié aux Etats-Unis et pour moitié en Europe, mais pas dans les pays émergents particulièrement exposés aux émissions de CO2. En revanche, l'indice de référence est investi globalement dans plus de 20 pays, ce qui devrait entraîner un écart moindre par rapport aux objectifs.
- Dans chacune des deux régions, PUBLICA est investie pour moitié dans un indice sans titres financiers. Il en résulte une nette sous-pondération dans le secteur financier au profit d'une surpondération dans les autres secteurs. Cette deuxième raison reste l'explication de l'écart par rapport à l'objectif.

---

#### Commentaire de l'Alliance climatique

- Une contradiction entre les performances de décarbonisation des années 2020 et 2021 et les déclarations de l'analyse PACTA mérite d'être expliquée.

La conclusion suivante semble plausible :

- La nocivité due au portefeuille d'actions et d'obligations de PUBLICA, dont l'impact sur le climat est supérieur à la moyenne – pondérée par le volume d'investissement de l'institution – est encore trop élevée par rapport au volume principal des autres propriétaires d'actifs mondiaux et à la lumière de l'objectif de 1,5°C avec zéro net au plus tard en 2050.
- Pour PUBLICA, la trajectoire de décarbonisation par rapport aux neuf secteurs liés au climat de PACTA ne peut être considérée qu'à moyen terme comme étant en ligne avec les objectifs de l'Accord de Paris sur le climat – 1,5°C maximum d'ici 2050.

Pour une justification détaillée de cette conclusion, voir la version allemande de cette fiche d'information.

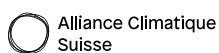
Depuis décembre 2021, PUBLICA s'engage, conformément au **concept «Investir de manière responsable»**, à atteindre l'objectif de zéro émissions nettes financées de CO<sub>2</sub>eq au plus tard en 2050 pour l'ensemble de ses actifs.

---

#### Commentaire de l'Alliance climatique :

- Avec l'objectif de zéro émissions nettes de CO<sub>2</sub> financées au plus tard en 2050 pour l'ensemble de ses actifs, PUBLICA s'engage implicitement à prendre des mesures correctives si le cours des actions et des obligations d'entreprises n'est pas en ligne avec les objectifs de l'Accord de Paris sur le climat (max. 1,5°C d'ici 2050), car, comme mentionné ci-dessus, elle est largement plus investie que la majorité des autres propriétaires d'actifs dans les secteurs liés au climat.
- L'alignement avec l'objectif de 1,5° doit en tout cas se faire en priorité dans les années jusqu'à 2030.

Comme mentionné, l'Alliance climatique s'abstient de prendre en compte dans le rating les mesures respectueuses du climat dans le portefeuille immobilier pour des raisons de quantification difficile. Toutefois, il convient de noter que le **rapport sur le climat 2021** montre que la Caisse s'est fixé pour objectif de réduire de 50 % les émissions de CO<sub>2</sub>, qui passeront de 8,4 kg/m<sup>2</sup>/an (fin 2019) à 4,2 kg/m<sup>2</sup>/an d'ici 2035. Ce faisant, elle active son levier climatique qui agit directement sur l'économie.



---

#### Conclusion

Caisse de pension climato-compatible :

- sur la base de son **concept «Investir de manière durable»** et de son **analyse des risques climatiques**,
- avec l'élimination des producteurs de charbon (actions, obligations),
- avec l'introduction de l'**indice PUBLICA climatiquement efficace** – ainsi, elle s'est dotée d'un instrument de pilotage très performant pour la décarbonisation continue des actions,

- le nouvel indice innovateur sous-pondère les entreprises brunes qui dépendent des combustibles fossiles et/ou qui émettent beaucoup de gaz à effet de serre,
- en revanche, les entreprises (vertes) qui sont susceptibles de sortir gagnantes de la prochaine transition énergétique sont surpondérées.
- fin 2020, l'intensité en CO<sub>2</sub> des actions était inférieure de 28% à celle de fin 2019 avant la conversion,
- à la fin de la conversion, fin 2021, l'intensité en CO<sub>2</sub> des actions était inférieure de 46% à celle de fin 2020,
- dans la comparaison sur deux ans 2020 – 2021 par rapport au point de départ fin 2019, on peut s'attendre à une performance de décarbonisation de l'indice d'actions climatiquement efficace d'environ 60% à la fin 2021,
- à la fin 2021, un remaniement comparable a été achevé pour les obligations d'entreprises, avec pour résultat que leur intensité en CO<sub>2</sub> est de 48 % inférieure à celle du benchmark respectif du marché,
- depuis 2021, «active ownership» dans le cadre de l'ASIR, qui regroupe l'engagement de grandes caisses de pension via **Climate Action 100+**,
- en toute logique, PUBLICA s'est engagée en décembre 2021 à atteindre l'objectif de zéro émissions nettes financées au plus tard en 2050.



#### Tendance 2020-2022 :

Évaluation: nettement mieux



- Avec l'indice climatique innovant pour les actions et son ajustement automatique périodique à la trajectoire de décarbonisation définie, ainsi qu'avec les restructurations effectuées dans les obligations d'entreprises, PUBLICA est sur une voie qui, en l'état actuel, peut être considérée comme en ligne avec les objectifs de l'Accord de Paris sur le climat – 1,5°C maximum d'ici 2050.
- La combinaison de la décarbonisation directe du portefeuille avec les activités d'engagement prometteuses en cours de développement dans le cadre de l'ASIR, qui regroupe l'engagement de grandes caisses de pension via [Climate Action 100+](#), contribue fortement à la réalisation d'une trajectoire de décarbonisation avec objectif net zéro.
- L'objectif concret de PUBLICA de zéro net CO2eq financé au plus tard en 2050 apparaît pour l'instant bien en ligne avec les dispositions les plus avancées au niveau mondial du [Target Setting Protocol de l'UN convened Net Zero Asset Owners Alliance](#).
- Pour respecter le plus rapidement possible l'objectif de limitation du réchauffement à 1,5°C, une réduction d'au moins 22%, ou mieux, de 32% par rapport à 2020 est nécessaire d'ici 2025, et une réduction de 49%, ou mieux, de 65% d'ici 2030.
- En conséquence, la définition d'objectifs intermédiaires pour 2025 et surtout 2030 est encore en attente ; les mécanismes de décarbonisation intégrés pour les actions et les obligations laissent entrevoir la faisabilité d'une trajectoire de décarbonisation en ligne avec le [Target Setting Protocol de l'UN convened Net Zero Asset Owners Alliance](#).
- Selon le [Target Setting Protocol de l'UN convened Net Zero Asset Owners Alliance](#), il est également recommandé d'augmenter l'«impact investing» (Climate Solution Investment/Financing Transition Investments).
- Enfin, le [Target Setting Protocol de l'UN convened Net Zero Asset Owners Alliance](#) recommande un fort «Policy engagement» : transposé dans le rôle de modèle de PUBLICA en tant que caisse de pension de la Confédération, la prise d'influence sur l'[association professionnelle ASIP](#) des caisses de pension pourrait par exemple avoir un impact, afin d'obtenir son engagement en faveur des objectifs de l'Accord de Paris sur le climat et des Sustainable Development Goals par le biais d'une politique proactive et initiative – en lançant des initiatives professionnelles ASIP, par des appels à la politique, par des prises de position politiques sur des questions actuelles de redirection des flux financiers et par des recommandations de vote correspondantes. En outre, il existe un besoin pour un engagement public proactif en faveur d'une obligation réglementaire exhaustive par la Confédération pour les entreprises en Suisse, afin qu'elles pratiquent un reporting ESG et climatique qui devrait être entièrement compatible avec la future directive [Corporate Sustainability Reporting Directive \(CSRD\)](#) de l'UE. Cela permet de réduire les coûts d'acquisition des données.
- Outre l'impact sur le climat, l'amélioration de la durabilité en général est indiquée : une intégration ESG profonde et systématique par la sélection/désélection ou la sur/sous-pondération des entreprises dans les portefeuilles de titres ainsi que une «active ownership» étendue sur la base des notations ESG est toujours en attente.



### Activités politiques

Juillet 2019 : Le Conseil fédéral attend dans le cadre de son ~~train de mesures destiné à réduire les émissions de gaz à effet de serre dans l'administration fédérale~~ aussi : „Les représentants de l'employeur auprès de la Commission de la caisse de pensions de la Confédération PUBLICA, désignés par le Conseil fédéral, sont tenus de demander que PUBLICA examine régulièrement dans quelle mesure ses placements s'inscrivent dans une démarche respectueuse du climat et publie le résultat de cet examen, pour la première fois fin 2020“.

Juin 2020 : ~~Interpellation~~ Beat Jans (PS) „Stratégie de placement adoptée par Publica pour réduire le risque climatique“. Le Conseil fédéral est invité à inciter ses représentants au sein de PUBLICA à préconiser une voie de décarbonisation des titres, ce qui lui permettra de réduire les risques de placement et de se rapprocher de l'objectif climatique de 1,5°C.

Septembre 2020 : Dans sa ~~réponse~~, le Conseil fédéral déclare que les mesures prises jusqu'à présent sont suffisantes, et qu'il n'est actuellement pas nécessaire de prendre d'autres mesures. La mise en œuvre conceptuelle et opérationnelle de la stratégie d'investissement de PUBLICA incombe à la Commission de la caisse et à son Comité de placement.



### Dialogue entre assuré-e-s et caisse

2016: ~~Recommandation de vote de l'Alliance climatique~~ aux assuré-e-s lors des élections des délégués de l'Assemblée de PUBLICA. 70% des candidats aux élections pour le renouvellement de l'Assemblée sont favorables à ce que PUBLICA retire de son portefeuille d'ici 5 ans les investissements dans les entreprises du secteur de l'énergie n'ayant pas fait la transition vers un modèle d'affaire durable et orienté vers les énergies renouvelables. Les ~~candidat-e-s recommandé-e-s~~ par l'Alliance climatique ont été mieux élus que les personnes n'ayant pas participé ou pas recommandées.

### Groupe d'assurés PUBLICA DIVEST

Juin 2018 : Le groupe PUBLICA DIVEST de 32 membres, constitué avec le soutien des assurés PUBLICA de ~~retraites sans risques.ch~~, envoie une ~~lettre~~ à la Commission de la caisse de PUBLICA.

Elle contient des questions sur la mesure et le reporting, la stratégie de gestion des risques climatiques, les critères d'exclusion, l'Investor's Engagement envers les entreprises et l'implication des bénéficiaires.

Le groupe PUBLICA DIVEST est convaincu : „Le Conseil fédéral entend mettre en œuvre l'objectif international de réorientation des flux financiers par des mesures volontaires du secteur financier suisse. Nous pensons que la stratégie d'investissement de PUBLICA – la Caisse de la Confédération et la plus grande institution de prévoyance de Suisse – en tient encore trop peu compte. Nous attendons d'elle qu'elle joue un rôle

beaucoup plus actif en tant que modèle au sein de la place financière suisse, conformément aux objectifs climatiques de la Confédération.“

Octobre 2018: Dans leur réponse et dans la lettre d'accompagnement, la Commission de la caisse et le directeur renvoient aux conclusions et aux mesures. – publiées entre-temps sur le site Internet – qui résultent de la participation au test de compatibilité climatique de l'OEEV. (Pour l'évaluation de ces conclusions, voir le sous-chapitre „Climat-compatibilité des investissements“ ci-dessus). PUBLICA offre aux personnes assurées intéressées la possibilité de recevoir d'autres informations de fond lors d'un atelier.

PUBLICA informe que, en coopération avec le ThinkTank 2° Investing Initiative, elle examine actuellement la mesure des indicateurs pertinents sur la compatibilité climatique et les risques climatiques. La méthodologie sera basée sur les recommandations standard internationalement reconnues du Task Force for Climate Related Financial Disclosures (TCFD) des G20.

PUBLICA indique que la question d'une stratégie pour l'inclusion des risques climatiques sera abordée dans le cadre du processus annuel d'analyse des risques ESG. Pour l'année 2018, le thème „Risques de transition liés au climat en rapport avec la production énergétique à partir d'énergies fossiles, en particulier le charbon“ a été priorisé. (PUBLICA a publié les résultats sur son site web, voir le sous-chapitre „Climat-compatibilité climatique des investissements“ ci-dessus). PUBLICA informe également sur sa perception des opportunités de transition en investissant davantage dans les infrastructures d'énergies renouvelables telles que les parcs éoliens et photovoltaïques.

Pour les entreprises étrangères, PUBLICA soutient les „projets“ de la SVVK-ASIR, dont PUBLICA est membre avec d'autres grandes caisses de pension, pour initier le „dialogue sur la problématique spécifique au climat“. Il manque dans la réponse plus de détails sur les perspectives de succès et une évaluation de l'efficacité de l'Investor's Engagement“ dans le secteur des énergies fossiles, qui comporte les risques financiers les plus importants pour le portefeuille.

Des critères d'exclusion ne sont pas considérés comme une priorité. PUBLICA vise à ce que les données d'entreprise relatives au climat soient de

meilleure qualité et aient une valeur plus informative. Cela aurait pour conséquence d'accroître la transparence de la stratégie commerciale des entreprises et de faire progresser leur évolution dans la gestion des risques climatiques.

PUBLICA considère la liste d'exclusion Carbon Underground 200 des plus grandes compagnies de charbon, de pétrole et de gaz comme faisant références au passé, alors qu'elle s'appuie sur l'évaluation des développements positifs et négatifs des compagnies critiques. L'orientation vers des indices „ex fossil fuels“ est actuellement peu prioritaire, car PUBLICA utilise des indices factoriels sur mesure. À l'heure actuelle, les facteurs ESG n'en font pas partie. PUBLICA estime que cet aspect pourrait être pris en compte dans le cadre d'une possible analyse planifiée afin d'inclure les facteurs ESG en plus des facteurs de risque existants.

Juin 2019 : La délégation du groupe PUBLICA DIVEST soumet un nouveau document (en allemand) en préparation de l'atelier offert par PUBLICA en octobre 2018 (voir ci-dessus). Elle veut que PUBLICA démontre l'efficacité de l'engagement de son Investor's Engagement spécifiquement dans les secteurs très exposés au carbone, tels que la production d'électricité à partir du charbon ainsi que l'extraction de pétrole et de gaz naturel. D'autre part, elle propose que PUBLICA conçoive une stratégie climatique avec décarbonisation du portefeuille.

Fin juin 2019 : La délégation de l'Alliance climatique remercie la direction et les représentants de l'Asset Management de PUBLICA pour la mise en place de cet atelier très instructif et pour l'échange ouvert et constructif. Elle résume sa position et les développements à venir selon PUBLICA dans une note de discussion (en allemand) relue par PUBLICA :

- Le risque climatique atténuant la décarbonisation du portefeuille devrait être conçu sur le même plan que l'engagement,
- L'engagement et la décarbonisation ne sont pas à considérer comme des opposés, mais comme une stratégie combinée,
- La sous-pondération des positions problématiques devrait être de plus en plus poursuivie, ce qui réduit la sensibilité carbone du portefeuille via la décarbonisation, mais permet la poursuite de l'engagement,
- Avec une exposition au CO2 plus faible et de bonnes perspectives de changement de modèle économique pour les entreprises (secteur de

- l'électricité, secteur automobile), l'engagement reste le premier choix,
- C'est pourquoi l'Alliance climatique préconise la décarbonisation en tant que complément incontournable de l'engagement dans le domaine des énergies fossiles (combustibles fossiles, compagnies d'électricité). La planification et la mise en œuvre d'un processus de décarbonisation avec désinvestissement, sous-pondération et/ou une approche „Best-in-Class“ devraient faire partie de la stratégie en matière de durabilité et de climat. Elle fait référence aux caisses de pension pionnières [PKZH](#) et [LUPK](#).
  - L'Alliance climatique demande pourquoi PUBLICA, avec son poids sur le plan mondial, ne participe pas aux initiatives (appels) de l'IIGCC telles que le [Climate Action 100+](#) ; cela exigerait peu d'efforts et serait rentable ; aucune coordination avec l'[ASIR](#) n'est nécessaire.

PUBLICA informe,

- de ses efforts conceptuels et provisoires de préparation de la base d'une éventuelle orientation ESG supplémentaire et d'une décarbonisation du portefeuille si nécessaire,
- qu'elle est ouverte à communiquer des détails à la délégation de l'Alliance climatique si des concepts soutenus par les organes exécutifs de PUBLICA en sont disponibles.

Lettre de 165 professeurs à PUBLICA  
165 professeurs et collaborateurs de l'ETH Zurich, de l'EPF Lausanne et des instituts du domaine de l'ETH assurés auprès de PUBLICA envoient une lettre (en allemand) à la Commission de la caisse PUBLICA. Ceci a été rendu possible grâce à l'initiative d'un membre PUBLICA du domaine de l'ETH.

Les soussignés notent : «Fin 2014, plus de 400 grands investisseurs institutionnels, avec le «Global Investor Statement on Climate Change», ont appelé les politiciens à assurer un accord climatique fort à Paris (COP21). Plus les mesures efficaces à long terme pour prévenir les changements climatiques catastrophiques et promouvoir l'énergie propre font défaut, plus des mesures d'urgence seront inévitables plus tard – en mode crise mondiale. Sans une stratégie de prévention clairvoyante, les

investissements et l'épargne-retraite réalisés aujourd'hui par des millions de citoyens sont menacés.»

Les 165 personnalités estiment que les investissements de PUBLICA dans le secteur fossile d'environ CHF 800 millions représentent déjà un risque financier considérable : «Depuis l'entrée en vigueur de l'Accord de Paris sur le climat au plus tard, il est clair que la pression réglementaire des gouvernements va augmenter. En outre, le développement de la technologie dans le secteur des énergies renouvelables s'accélère. Enfin, la pression de la société civile continuera d'augmenter, notamment en raison de l'augmentation prévue des catastrophes climatiques. Une réduction significative de la valeur des entreprises opérant dans le secteur fossile est donc probable avant même que la législation efficace et les nouvelles technologies n'entraînent une baisse de la demande.»

Les 165 signataires attendent donc de PUBLICA qu'elle retire les investissements des entreprises du secteur de l'énergie fossile et qu'elle utilise toutes les possibilités d'influence des entreprises restantes pour les conduire vers un avenir respectueux du climat.

Octobre 2018: dans sa [réponse](#) (en allemand) PUBLICA confirme qu'elle considère la prise en compte des risques climatiques comme faisant partie de son devoir fiduciaire de diligence. Elle souhaite participer à la transition des énergies fossiles aux énergies renouvelables, mais l'exclusion (après la production de charbon) d'autres entreprises d'énergie fossile ne serait pertinente que si les plus grands États mettaient effectivement en œuvre leurs engagements en matière de réduction des émissions de CO2 conformément à l'Accord de Paris sur le climat.